



Règlement du jeu concours :

LEAGLE CUP - SAGEMCOM

Article 1 : Organisateur du jeu

L'association LEAGLE CUP, dont le siège est sis chez WebLex, 6 Rue Rose Diengkuntz 44300 Nantes inscrite au RNA sous le n° W442020042 organise un jeu concours «LEAGLE CUP avec SAGEMCOM»

Ce jeu concours se déroule du 23 juillet 2020 au 30 juillet 2020 minuit inclus, dans les conditions prévues au présent règlement.

Article 2 : Participation

Pour participer, il faut être expert-comptable ou collaborateur d'un cabinet d'expertise comptable ou avocat ou collaborateur d'un cabinet d'avocat, indiquer sur le formulaire de participation son nom, prénom, ville, nom du cabinet et n° de licence Golf.

La participation au jeu entraîne l'acceptation pure et simple du présent règlement.

Article 3 : Annonce du jeu

La promotion et les informations relatives à l'existence du jeu concours sont assurées via les réseaux sociaux de la LEAGLE CUP, ainsi que par les newsletters et e-mailings.

Article 4 : Définition de la dotation

SAGEMCOM, partenaire de la LEAGLE CUP, offre au tirage au sort la participation (sur la base d'une chambre single) à la compétition LEAGLE CUP.

Cela correspond à :

- o 1 Green-fee pour l'accès au parcours le 10 octobre 2020
- o 1 jeton de practice (le 10 octobre 2020)
- o 1 chariot manuel (le 10 octobre 2020)
- o Cocktail dînatoire du 9 octobre 2020
- o Remise des prix et soirée de gala le 10 octobre 2020
- o 2 nuits avec petit-déjeuner (9 et 10 octobre 2020) à l'hôtel Barrière Hermitage La Baule (base chambre single)
- o Le polo de la compétition

Les frais annexes sont pris en charge par le participant (comme pour tous les autres participants).

Ces dotations ne pourront en aucun cas être échangées contre leur valeur en espèce ou contre toute autre dotation.



Article 5 : Modalités de participation

5.1 La participation au jeu se fait exclusivement par la saisie des informations sollicitées sur le formulaire de participation.

Le participant devra impérativement remplir l'intégralité des champs de formulaire obligatoires afin de valider sa participation, sans rature ni surcharge.

La volonté de fraude avérée ou la tentative de tricherie démontrée d'un participant, pourra être sanctionnée par l'interdiction formelle et définitive de participer au concours.

5.2 Pour participer, le participant devra être expert-comptable ou collaborateur d'un cabinet d'expertise comptable ou avocat ou collaborateur d'un cabinet d'avocat, et devra pouvoir justifier de cette qualité par tout moyen sur simple demande de l'organisateur.

5.3 Les lauréats :

Le tirage au sort sera effectué par un membre de l'association LEAGLE CUP

5.4 L'association LEAGLE CUP informera le gagnant par e-mail ou téléphone dans les 8 jours suivant la fin de l'opération.

Sans réponse par e-mail ou téléphone de la part du gagnant sous 8 jours à partir de l'information de gain, la dotation sera perdue pour le participant.

5.5 Le lot consistant en la prise en charge financière de la participation à la LEAGLE CUP, la remise de celui-ci se fera par le remboursement de l'inscription si le participant a déjà réglé celle-ci ou par la prise en charge directe de l'inscription du participant par SAGEMCOM.

Article 6 : Droit à l'image

Du fait de l'acceptation de son prix, le gagnant autorise l'organisateur à utiliser ses noms, prénoms, nom du cabinet, dans toute manifestation promotionnelle liée au présent jeu sans que cette utilisation puisse donner lieu à une quelconque contrepartie autre que le prix gagné.

Article 7 : Modification des dates du jeu et élargissement du nombre de dotations

L'organisateur ne saurait encourir une quelconque responsabilité si, en cas de force majeure ou d'événements indépendants de sa volonté ou si les circonstances l'exigent, il était amené à annuler le présent jeu, à le réduire, ou à le prolonger, ou à le reporter, ou à en modifier les conditions.

Article 8 : Vérification de l'identité



Les participants autorisent toute vérification concernant leur identité et leur qualité. Ces vérifications seront effectuées dans le strict respect du code civil. Toute indication d'identité ou de qualité frauduleuses, fausses, mensongères, incorrectes, inexactes entraîne l'élimination du participant.

Article 9 : Interprétation du règlement

La participation à ce jeu implique l'acceptation pleine et entière des modalités énoncées dans le présent règlement.

L'association organisatrice tranchera souverainement toute question relative à l'application du présent règlement ou toute question qui viendrait se poser, non réglée par celui-ci. Ces décisions seront sans appel.

Article 10 : Règlement Général sur la Protection des Données personnelles

Les coordonnées des participants seront collectées et traitées informatiquement. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données, chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification ou même de radiation des informations nominatives le concernant en écrivant à l'adresse du jeu précisée à l'article 11.

Toutes les informations recueillies via ce jeu concours sont destinées à la gestion du jeu concours, à satisfaire aux obligations légales ou réglementaires et à nous permettre également de vous adresser nos offres commerciales et informations sur nos produits par messagerie électronique ou courrier postal.

Ces informations sont exploitées par l'Association LEAGLE CUP et ses membres. Vos données personnelles ne sont pas destinées à être transmises en dehors de l'Union Européenne. Les données personnelles sont conservées pour une durée de 10 ans.

Conformément au Règlement Général pour la Protection des Données personnelles (RGPD) vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données vous concernant.

Vous pouvez à tout moment demander à ne plus recevoir de propositions par courrier électronique en vous désabonnant à chaque fois qu'un courrier électronique vous est adressé en activant le lien situé en fin de message. Pour toute demande relative à l'accès la modification ou la suppression de vos données adressez-vous à : L'association LEAGLE CUP chez WebLex, 6 Rue Rose Dieng-kuntz 44300 Nantes ou par mail à celinemenguy@weblex.fr. L'association LEAGLE CUP est responsable du traitement des données personnelles vous concernant.

Article 11 : Adresse postale du jeu

L'adresse postale du jeu est :

L'association LEAGLE CUP chez WebLex, 6 Rue Rose Dieng-kuntz 44300 Nantes

L'adresse e-mail du jeu est celinemenguy@weblex.fr



Article 12 : Désignation de l'huissier

Les participants à ce jeu acceptent l'intégralité du présent règlement qui est déposé auprès de la SCP GEORGES & HAMARD – Huissiers de Justice Associés, 29 rue Romain Rolland – 44100 NANTES.

Le présent règlement pourra être adressé, à toute personne qui en fait la demande, en écrivant à l'adresse e-mail précisée à l'article 11, ou peut être consulté sur le site internet de LEAGLE CUP.